

OPÉRATION DE SITE PILOTE DE LA BASSÉE

Compte-rendu la réunion publique à Bray-sur-Seine

26 mars 2019 – 17h30-19h30

EPTB Seine Grands Lacs

Frédéric MOLOSSI : président

Grégoire ISIDORE : directeur de la Bassée et de l'hydrologie

Aurélié PAINDAVOINE : chef de projet foncier environnement

Pascal LAUGIER : chef de projet technique

Garante de la concertation

Isabelle JARRY

Sense / Communication et concertation

Princy BORGNE : consultante et animatrice de la rencontre

Claire LUGNÉ : chef de projet et co-animatrice de la rencontre

Nombre de participants

150 personnes

Le diaporama de la réunion est téléchargeable sur le site Internet de l'EPTB Seine Grands Lacs : seinegrandslacs.fr

1. INTRODUCTION

L'**animatrice** introduit la rencontre en remerciant les participants de leur présence à cette réunion publique autour du projet de site pilote dans la Bassée. Elle propose ensuite aux différents intervenants de l'équipe de l'EPTB Seine Grands Lacs de se présenter.

Étaient présents : Frédéric Molossi, Président de l'EPTB ; Grégoire Isidore, Directeur de l'Hydrologie de la Bassée ; Aurélie Paindavoine, Chef de projet Foncier Environnement ; Pascal Laugier, Chef de projet technique.

Était également présente la garante de la concertation, nommée par la Commission nationale du débat public (CNDP), Mme Isabelle Jarry, qui suit le projet depuis le débat public en 2011-2012.

Mme Jarry remercie les participants de leur présence. Elle rappelle qu'elle connaît désormais un certain nombre d'entre eux puisqu'elle était membre de la commission en charge du débat public sur le projet global d'aménagement de la Bassée. Elle explique qu'à l'issue de ce débat, il est ressorti la nécessité de concentrer les efforts sur la création d'un premier site pilote. Depuis 2013, la concertation autour de ce site pilote se poursuit via, notamment, l'organisation d'ateliers de travail avec les propriétaires. Enfin, Mme Jarry salue la tenue de cette réunion publique qui permet de faire le point sur les avancées du projet et d'entendre de nouvelles contributions.

L'**animatrice** confirme qu'il s'agit effectivement d'une concertation sur le temps long qui se poursuivra encore pendant plusieurs mois. Elle rappelle que l'objectif de cette soirée est de retracer l'histoire du projet mais aussi de faire le point sur son état d'avancement.

L'animatrice présente le déroulé de la réunion :

- Retour sur les grandes ambitions du projet.
- Présentation des principaux ouvrages et du fonctionnement général du site pilote.
- Temps d'échanges avec la salle.



2. LE PROJET DE LA BASSEE

Les objectifs du projet

M. Molossi, président de l'EPTB Seine Grands Lacs, remercie les participants de leur présence. Il salue également la présence de plusieurs élus locaux et de Laura REYNAUD, sous-préfète de l'arrondissement de Provins.

Un temps de questions/réponses entre l'animatrice et M. Molossi permet de retracer l'origine du projet, ainsi que ses ambitions et objectifs.

Deux principaux objectifs sont énoncés par M. Molossi :

- **Hydraulique et socio-économique** : le site pilote aura pour vocation de diminuer le niveau de la Seine en cas de grande crue, afin de limiter les dommages matériels, agricoles et humains dès Montereau-Fault-Yonne et sur toute l'Île-de-France.
- **Environnemental** : le site pilote aura également pour vocation de valoriser la zone humide de la Bassée aval.

Le calendrier du projet

M. Molossi revient sur les prochaines grandes étapes du projet, en précisant avant que cette 3^{ème} réunion publique se déroule à quelques mois du dépôt des dossiers réglementaires qui déclencheront l'enquête publique :

- **Début 2019** : fin de la conception détaillée du site pilote et des mesures de valorisation écologique, première phase d'acquisition foncière à l'amiable.
- **Été 2019** : dépôt des dossiers réglementaires auprès des services de l'Etat.
- **Mai 2020** : enquête publique, afin de déterminer si le projet est d'utilité publique.
- **Octobre 2020** : obtention des autorisations administratives (déclaration d'utilité publique (DUP) et autorisations environnementales), première phase de travaux (défrichage et mise en œuvre des mesures environnementales réglementaires) et lancement éventuel des procédures d'expropriation dans le cadre de la DUP.
- **Aout 2021** : début des travaux d'aménagement lourds sur deux années avec un objectif de mise en service opérationnelle du site pilote en décembre 2023, en même temps que les réhabilitations écologiques.

Coût et financement de l'opération

M. Molossi explique que l'opération présente un coût total d'investissement de 115 millions d'euros répartis entre différents partenaires :

Financement envisagé	
État	50 %
Métropole du Grand Paris	30 %
EPTB Seine Grands Lacs	20 %
Agence de l'eau Seine-Normandie, Région Île-de-France, Département de Seine et Marne	Interventions possibles sur le volet écologique

Une concertation renforcée avec le territoire

M. Molossi rappelle que depuis 2012, la concertation sur le projet a pu prendre différentes formes. Il s'agit d'une concertation régulière avec l'ensemble des parties prenantes sur le territoire d'implantation concerné :

- Des réunions spécifiques et régulières avec les élus locaux, afin d'inscrire l'opération dans le projet de territoire ;
- Des ateliers de travail avec les différents propriétaires privés et publics concernés par le projet ;
- Des réunions et rencontres avec le tissu associatif ;
- Des réunions techniques avec les services de l'État, partenaires depuis de nombreuses années.

M. Molossi rappelle le rôle de Mme Jarry, garante de la concertation. Il évoque également l'adhésion de l'EPTB à la Charte de participation du public de l'État en 2018. Cette inscription s'inscrit dans la logique de l'EPTB consistant à rendre compte, associer, débattre et répondre aux questions légitimes des différentes parties prenantes.

Le choix du site pilote

M. Isidore, directeur de la Bassée et de l'hydrologie, revient sur l'objectif hydraulique et socio-économique de l'opération. Il rappelle qu'une étude réalisée en 2013 chiffrait les dommages évités moyens annuels grâce au projet d'aménagement global de la Bassée à 70 millions d'euros TTC par an. Une mise à jour de cette étude sera présentée en 2020, prenant en compte les nouvelles normes.

M. Isidore rappelle aussi, comme cela avait été annoncé lors de la dernière réunion publique, que c'est le casier n°5 qui a été retenu pour constituer le site pilote au regard de sa performance sur la réduction des inondations. Il se situe sur les communes de Châtenay-sur-Seine, Égigny, Balloy et Gravon.

M. Isidore précise que le tracé du casier a cependant évolué par souci de réduction des impacts sur le territoire et l'environnement. Par exemple, ce nouveau tracé permet de conserver un espace de mobilité pour la rivière Auxence sur la commune de Châtenay-sur-Seine, ainsi que des étangs situés sur le côté Est du casier,. Il permet également de protéger des sites remarquables en termes d'écologie.

L'objectif hydraulique

M. Isidore revient sur l'objectif hydraulique des aménagements. Il rappelle que l'EPTB Seine Grands Lacs gère déjà quatre lacs réservoirs agissant sur les crues de la Seine. Ces quatre lacs correspondent à une réduction du niveau d'eau d'environ 65 centimètres lors d'une crue centennale. A terme les 10 nouveaux casiers de la Bassée permettraient de gagner 35 centimètres.

Le site pilote, choisi pour ses performances hydrauliques, couvrira plus de la moitié du gain total sur Montereau-Fault-Yonne et un tiers pour Paris. M. Isidore rappelle que les chiffres présentés ce jour ont été mis à jour par rapport à la crue de la Seine de janvier 2018.

La valorisation écologique

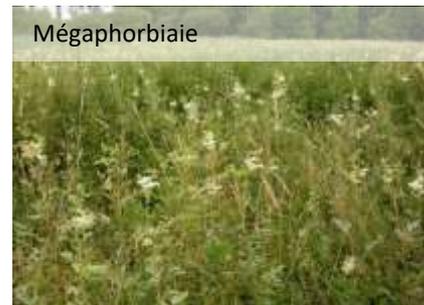
Mme Paindavoine, chef de projet foncier environnement, poursuit sur le deuxième objectif du projet : la restauration écologique de la zone. Elle explique que cinq sites de valorisation écologique ont été définis en lien avec les associations locales et les communes. Ces sites ont été choisis dans des secteurs qui ne seront pas endigués et ne sont pas encore gérés par des dispositifs environnementaux, à l'exception de la zone Natura 2000 Oiseaux, qui couvre toute la Bassée.

Mme Paindavoine présente ensuite les différents sites concernés :

- Sur la commune de La Tombe : le bras de l'île de Belle Épine et les Parquets (30/40 hectares) ;
- Sur la commune de Châtenay-sur-Seine : la zone humide en bordure de l'Auxence ;
- Sur la commune de Bazoches-lès-Bray : le marais ;
- Sur les communes de Balloy et Gravon : les anciens bras de Seine.

Sur ces sites, des inventaires écologiques ont permis d'affiner les mesures proposées, afin de restaurer les habitats typiques de la plaine alluviale de la Bassée. La restauration de milieux humides passera par la coupe de boisements à certains endroits, mais aussi par la conservation de boisements alluviaux accueillant notamment de la vigne sauvage, espèce emblématique de la Bassée, entre autres. Ces mesures s'accompagneront également de la valorisation écologique de mares et de la restauration d'annexes hydrauliques au niveau des anciens méandres. Des milieux ouverts seront également restaurés et accompagnés d'aménagements écologiques.

Afin d'illustrer ces aménagements, Mme Paindavoine montre aux participants plusieurs images de ce à quoi pourraient ressembler les zones valorisées aux différentes périodes de l'année.



3. LES PRINCIPAUX OUVRAGES DU SITE PILOTE

Les ouvrages du site pilote

M. Laugier, chef de projet technique, présente les différents ouvrages du site à l'aide d'une carte schématique sur laquelle figure, entre autres, le tracé et l'emprise des digues ainsi que la station de pompage, ouvrage principal de l'opération qui se situe au sud du site en connexion avec la Seine. Deux stations de relevage seront également construites du côté de la ferme de Roselle et au sud de Châtenay-sur-Seine.

M. Laugier explique que les stations de relevage seront connectées à des drains permettant ainsi de réguler la circulation de l'eau et d'annuler les impacts du remplissage de l'espace endigué sur la nappe souterraine et donc les habitats avoisinants. Ensuite, un déversoir de sécurité (échancrure au niveau de la crête de digue au sud) permettra de contrôler et de limiter le niveau d'eau dans le site pilote.

Enfin, M. Laugier décrit les aménagements à l'intérieur du site pilote : remise en état du chemin transversal existant et création de deux chemins pour faciliter la desserte des parcelles pour les activités commerciales, création de fossés secs pour connecter les étangs et améliorer la vidange du site.

Les digues

Les digues autour du site seront réalisées à partir de remblais compactés et de matériaux insensibles à l'eau et serviront de support à divers aménagements paysagers. La crête de digue sera dans son ensemble accessible aux piétons et aux cycles. Les parois des digues seront végétalisées pour permettre leur intégration dans le paysage et leur protection. Enfin, les eaux ne seront pas stockées jusqu'à la crête de digue afin d'éviter les surverses.



M. Laugier explique ensuite les aménagements relatifs à l'entrée côté Châtenay-sur-Seine. Il évoque notamment l'aire de stationnement, les terrasses enherbées et l'aire de pique-nique. Il ajoute que l'accès sera facilité pour les personnes à mobilité réduite.

Au niveau de la rive de Seine, la digue se trouvera en retrait de 25 mètres par rapport à la berge. Plusieurs places de repos dotées d'aménagements relatifs à la pêche verront le jour.

La station de pompage

M. Laugier décrit la station de pompage, ouvrage principal de l'opération. Son diamètre (52 mètres) a été réduit par rapport aux études précédentes. Cette dimension a été conditionnée par l'installation de 8 pompes, dont une de secours, qui pourront pomper jusqu'à 42m³ d'eau par seconde.

Une fois la crue passée, un ouvrage de vidange, positionné au centre de la station, permettra un retour rapide à la normale en relarguant les eaux gravitairement vers la Seine.

M. Laugier décrit les différents niveaux de la station intégrée à la digue :

- Un premier niveau de manutention des déchets flottants ;
- Un deuxième niveau d'exploitation, 4 mètres au-dessus du premier, accueillera les locaux techniques de commande et de supervision ;
- Le niveau supérieur sera ouvert au public avec un toit-terrasse végétalisé accessible par deux escaliers et doté d'un belvédère qui offrira une vue à 360° sur le site.

La station sera encapsulée dans une enveloppe de béton fibré, matériau qui permet de réaliser des structures solides, durables mais plus allégées. M. Laugier précise que la circulation sur le chemin de halage sera rétablie via un cheminement en encorbellement d'environ 4 mètres de large. Cet aménagement permettra aux véhicules légers de l'exploitation, aux piétons et aux cycles de circuler autour du site.

M. Laugier rappelle enfin que la hauteur des ouvrages restera relativement limitée. Au niveau de la station, la digue mesurera environ 5 mètres de haut et la station culminera elle-même à environ 11 mètres.



4. LE FONCTIONNEMENT DU SITE PILOTE

Le fonctionnement

M. Isidore revient sur le fonctionnement du site pilote et rappelle les critères de déclenchement, restés inchangés depuis la phase de débat public. Il explique que la formation d'un pic de crue sera observée sur l'Yonne au niveau de Gurgy, soit à 24 heures de la confluence avec la Seine à Montereau-Fault-Yonne. En cas de débit important de la Seine, le pompage sera déclenché afin de creuser la Seine au moment où le pic de crue de l'Yonne rencontrera la Seine.

M. Isidore rappelle que ce fonctionnement est basé sur l'observation et non sur la prévision. Cela signifie que la décision de remplir le site ne pourra être prise que 24 heures avant le déclenchement du pompage. Même si des prévisions seront effectuées, ces dernières ne seront pas forcément suivies d'effets sur le site pilote.

Pour les propriétaires de terrains situés sur le site, cela signifie qu'une vigilance pourra être émise quelques jours avant le déclenchement du pompage, mais que la décision de le déclencher ne sera prise que 24 heures avant. C'est à ce moment-là que devra s'effectuer la mise en sécurité des biens des propriétaires présents sur le site. Pour faciliter le déplacement des biens et des personnes, l'EPTB Seine Grands Lacs s'engage à maintenir et à réhabiliter le chemin principal qui traverse le site d'est en ouest.

Une fois le pompage déclenché, le remplissage du site durera environ 3 jours. La durée de stockage pendant laquelle les vannes de vidange seront fermées et le site rempli d'eau sera variable selon les crues. M. Isidore explique que le site ne pourra être vidé que lorsque le niveau de la Seine redeviendra suffisamment bas pour ne pas susciter de surinondation en aval. Une fois la décision de vidange prise, l'ouverture des vannes enclenchera une vidange gravitaire du site qui durera 4 à 5 jours.

M. Isidore présente une simulation effectuée selon la dernière crue de janvier 2018. La carte illustre le remplissage du site et les vitesses d'écoulement à l'intérieur du site. D'après cette simulation, basée sur la crue de janvier 2018, le bassin aurait conservé l'eau pendant 11 jours, le temps de laisser le niveau de la Seine redescendre. Ensuite, la vidange aurait duré 4,5 jours.

5. LES PROCHAINES RENCONTRES

Mme Paindavoine explique que la stratégie foncière de l'EPTB repose sur trois principes :

- Toutes les emprises situées sous les digues ou les espaces techniques attenants (stations de relevage, station de pompage, etc.) seront achetées par Seine Grands Lacs par acquisition amiable ou, après obtention de la DUP et sans accord amiable, via une procédure d'expropriation ;
- À l'intérieur du site, sera mise en place une servitude de surinondation ;
- Les sites de valorisation écologique sont une action volontaire de la part de Seine Grands Lacs où la DUP ne s'applique pas. Leur acquisition se fera donc à l'amiable ou par conventionnements de longue durée avec les propriétaires. Mme Paindavoine répète que cette initiative répond à la volonté de l'EPTB de restaurer ces milieux et non pas de l'imposer aux propriétaires. Elle précise par ailleurs que ce volet du projet fait l'objet d'un accompagnement par le bureau d'étude SEGAT.

Mme Paindavoine revient ensuite sur la servitude de surinondation. Celle-ci permettra d'indemniser les personnes propriétaires ou gestionnaires de terrains à l'intérieur du site pilote. Une indemnité sera versée pour compenser la mise en œuvre de la servitude, puis lors de chaque inondation pour les usages identifiés (chasse, pêche, agriculture, sylviculture). Mme Paindavoine rappelle qu'un travail est mené en concertation avec tous les prestataires pour définir au mieux ces protocoles.

À ce titre, Mme Paindavoine annonce qu'une rencontre spécialement dédiée aux propriétaires et aux gestionnaires sur le site pilote aura lieu le 11 juin prochain, à Égligny, pour échanger sur les propositions d'indemnisations liées aux servitudes foncières.

De plus, chaque propriétaire concerné par des emprises sur les sites de valorisation écologique ou sous les digues sera contacté prochainement par le prestataire SEGAT.

Enfin, une réunion avec les associations environnementales se tiendra le 7 mai, à Châtenay-sur-Seine, afin d'évoquer les différentes mesures de compensation écologique, de restauration et de suivi des mesures.

6. TEMPS D'ÉCHANGES

Après ce temps de présentation, l'animatrice propose d'ouvrir un temps d'échanges avec les participants, afin qu'ils puissent faire part de leurs interrogations et de leurs propositions. Elle explique que les questions seront prises de manière groupée, afin d'inciter l'EPTB à formuler des réponses d'ordre général plutôt qu'individualisées. L'animatrice précise toutefois que des échanges plus personnels avec le maître d'ouvrage seront possibles à la fin de la réunion, au moment du temps convivial.

Les différentes thématiques évoquées par les participants à la rencontre ont été :

- le remplissage du site pilote ;
- les modalités de construction de la digue ;
- les liens entre le projet d'aménagement de la Bassée, porté par l'EPTB Seine Grands Lacs, et celui de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, porté par Voies Navigables de France (VNF), qui ont fait l'objet d'un débat public concomitant ;
- la préservation de l'environnement et de la qualité de l'eau des étangs et des nappes phréatiques.

Un participant pose la question de la durée de vie du site pilote. Il évoque aussi la question de la composition du fond du site et fait part de ses inquiétudes sur l'infiltration de l'eau et l'inondation des communes environnantes. Enfin, il demande si les gravats utilisés pour les digues seront ceux des chantiers du Grand Paris.

Un habitant de Châtenay-sur-Seine, propriétaire d'un étang, pose la question de la remise en état des lieux après la vidange du site. Il interroge les équipes sur les modalités de protection et de mise à l'abri des biens lors de l'évacuation du site.

Une personne, garde de pêche dans La Bassée, pose la question de la préservation des poissons lors des phases de pompage et vidange.

Un participant, gestionnaire d'un étang de chasse situé près de la digue, pose la question des modalités d'accès à la station de pompage par le grand public. Il met en garde les intervenants par rapport aux dégradations de l'ouvrage que pourrait impliquer un accès libre.

Une propriétaire pose la question du nombre de centimètres gagnés grâce au site pilote en cas de crue et du budget alloué pour réaliser l'ouvrage. Elle demande également si un essai aura lieu après la création du site. Enfin, elle pose la question des fréquences des crues qui nécessiteraient le déclenchement du site.

Concernant la durée de vie de l'ouvrage, M. Isidore répond que celle-ci est de 100 ans, comme pour les autres aménagements de l'EPTB. Il sera ensuite possible de le régénérer si l'utilité publique perdure.

Concernant les aménagements connexes et les questions d'accès au site, M. Isidore précise que les modalités présentées sont une proposition de Seine Grands Lacs aux collectivités, afin de développer des points de vues sur le territoire. L'accès aux digues et à la station de pompage sera possible pour les piétons et les cycles, d'autres zones présenteront des places de stationnement.

Sur la question des remblais, M. Isidore explique que des discussions sont effectivement menées avec la Société du Grand Paris, afin d'utiliser en bonne intelligence les déblais des chantiers du Grand Paris Express.

Les discussions portent sur l'exigence de qualité des déblais et la définition du protocole de tri associé. M. Isidore affirme notamment que les boues sortant des tunneliers ne seront pas utilisées car elles semblent inadaptées en termes de tenue et de composition.

Sur la remise en état du site après inondation, M. Isidore rappelle qu'un rendez-vous est fixé le 11 juin pour aborder le sujet avec les propriétaires et les gestionnaires concernés. Lors de cette rencontre, des discussions pourront être menées de manière plus personnalisée avec chacun.

M. Isidore rappelle également que les terrains situés sur le site pilote seront soumis à une servitude d'utilité publique. Les propriétaires perdront donc une partie de la jouissance de leur terrain, et seront indemnisés en conséquence dès la mise en place de la servitude. Par la suite, M. Isidore rappelle que des investissements d'adaptation seront réalisés afin de garantir l'évacuation des biens. Ainsi, le chemin qui traverse le site pilote d'est en ouest sera réhabilité et entretenu, afin d'être praticable pendant toute la durée de vie de l'ouvrage. Pour finir, M. Isidore déclare que les différents impacts causés par la mise en eau du site pilote donneront également lieu à des indemnités. La réunion du 11 juin sera encore une fois l'occasion de faire des propositions concrètes aux propriétaires et aux gestionnaires des lieux.

Sur la question des poissons, M. Isidore explique qu'il existe un risque d'aspiration de ces derniers à travers les pompes. Cependant, un travail est mené avec l'Agence française pour la biodiversité et les services de l'État à ce sujet. Les normes appliquées seront probablement celles qui s'appliquent aux microcentrales hydroélectriques, à savoir des grilles d'écartement fines de 15 ou 20 mm devant les pompes, afin d'empêcher les poissons de passer au travers, notamment les espèces fragiles comme l'anguille. Concernant les poissons qui pourraient rester dans des poches d'eau à la vidange du site, des pêches de sauvegarde seront organisées par Seine Grands Lacs. M. Isidore rappelle que ces mesures d'adaptation pourront être évoquées plus précisément le 11 juin.

Concernant le coût du projet, l'augmentation de 15 % du budget alloué au projet de site pilote depuis 2012 correspond à un taux moyen d'actualisation de 2,5 % par an. M. Isidore précise cependant que ce taux est inférieur aux évolutions des indices sur le coût des travaux publics. Le coût global du projet de site pilote est estimé aujourd'hui à 115 millions d'euros, le projet reste donc dans la même estimation financière que celui présenté en 2012.

Sur la question des essais de pompage, M. Isidore répond qu'il n'y aura pas de remplissage d'essai. Le premier remplissage se fera suite à une crue conforme aux critères de déclenchement du pompage.

Sur la question des écoulements, M. Laugier répond que le fond des étangs est composé d'une première couche d'alluvions modernes, relativement imperméable, mais l'essentiel des circulations d'eau se fait aujourd'hui via les alluvions anciennes, situées en-dessous des alluvions modernes et reposant sur une couche de craie. L'objectif est de ne pas causer de remontées de la nappe alluviale au droit des habitats, notamment grâce aux drains et aux stations de relevage situés à deux endroits au pied des digues.

M. Laugier précise également que le débit des infiltrations d'eau dans le sol a été estimé. Ainsi, au moment du pompage, il existe une phase de stabilisation pendant laquelle l'eau pompée s'infiltré en partie dans le sol. Le site est entièrement rempli une fois cette phase de stabilisation terminée.

L'animatrice rappelle qu'il est aussi possible de se renseigner sur le projet sur le site Internet de l'EPTB et lors des prochains rendez-vous.

Une personne, propriétaire d'une parcelle sur le site, interroge la maîtrise d'ouvrage sur les points suivants :

- *les rejets faiblement radioactifs de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine dans la Seine, qui pourraient s'infiltrer dans le site pilote lors des phases de pompage ;*
- *la capacité de la station à pomper l'eau de la Seine en même temps que la centrale nucléaire ;*
- *les aménagements d'échelles à poissons réalisés sur certaines centrales nucléaires, afin d'éviter leur passage dans les turbines ;*
- *le montant des offres pour les acquisitions foncières par rapport aux estimations des prix des terrains ;*
- *les impacts écologiques du projet qui auraient été pointés par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;*
- *la digue au niveau de la route d'Égligny créant un barrage sur le lit majeur de la Seine ;*
- *la gestion de la crue de la Seine en amont de ce barrage au regard de la réduction de la largeur du lit majeur de 50 % ;*
- *les modalités d'entretien des drains ;*
- *les modalités d'étanchement des digues au niveau de la craie.*

Un participant, membre d'une association de protection de la nature, pose la question du rétablissement de la circulation de la Noue d'Auvergne. Il demande aussi plus d'informations sur le caractère « pilote » du site par rapport aux prochains sites construits.

M. Molossi revient sur la question des acquisitions. Il rappelle que cette phase se composera de deux périodes :

- **2019-2020** : une période de négociation avant la Déclaration d'utilité publique (DUP) en vue d'acquiescer certaines parcelles à l'amiable. Ces acquisitions se font, comme pour les autres entités publiques, à partir de l'estimation des domaines et d'une marge de négociation encadrée par la loi et réglementation en vigueur.
- **Après l'enquête publique et la DUP** : une phase d'expropriation, pour les parcelles qui n'auront pas été acquiescées à l'amiable, qui s'inscrit dans le même cadre réglementaire que ces dernières.

M. Molossi ajoute que le CSRPN a émis deux avis sur le territoire : un sur le projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, porté par VNF, et un sur le projet d'aménagement de la Bassée, porté par l'EPTB Seine Grands Lacs. Sur le projet de la Bassée, le rapport du CSRPN ne remet pas en cause l'utilité publique du projet mais interroge sur une série d'éléments à dimension environnementale. M. Molossi précise que les études environnementales menées depuis sur le projet permettent d'y répondre. Un rendez-vous a justement lieu avec le CSRPN dans la semaine, afin de présenter les résultats de ces dernières études.

M. Molossi tient également à rappeler les 70 ans d'expérience de l'EPTB Seine Grands Lacs dans la création et la gestion de digues et de sites endigués. Il ajoute qu'aucun accident n'entraînant de morts n'a eu lieu sur les berges des 4 lacs réservoirs gérés par l'EPTB depuis leur création. Ces berges sont par ailleurs elles aussi accessibles aux piétons, aux vélos et aux véhicules de services et d'entretien.

Concernant les modalités d'accès au public M. Molossi rappelle qu'il s'agit de propositions qui seront présentées aux élus locaux et pourront encore évoluer. L'objectif reste bien d'inscrire l'ouvrage dans le projet de territoire élaboré avec les élus locaux et les populations locales.

Concernant la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine, M. Molossi rappelle que le rôle de l'EPTB est également de lui garantir une capacité de dilution des matières radioactives conforme à la réglementation. Il ajoute que les lacs réservoirs gérés par l'EPTB ont d'ailleurs évité à la centrale 4 mois de fermeture en 2018. Enfin, M. Molossi indique qu'il n'y a pas de risque particulier de concentration de matières toxiques à la Bassée.

M. Isidore complète les propos de M. Molossi en expliquant que l'EPTB est responsable de la qualité des eaux de la Seine dispersées dans le site pilote. Une étude d'impact est en cours de réalisation et sera remise au service instructeur cet été en vue de son intégration au dossier d'enquête publique l'année prochaine.

Sur la question de l'impact des barrages sur les crues centennales, M. Isidore répond que l'étude d'impact intégrera également ce sujet. M. Isidore explique que la crue de référence est la crue centennale de 1910. Aujourd'hui, il est déjà possible de dire qu'il ne s'agit pas d'une crue débordante, mais qu'il y aura des impacts sur la nappe d'accompagnement de la crue. L'étude d'impact précisera les modalités de compensation.

Sur la question de l'étanchéité des digues, M. Isidore rappelle que les digues construites ne seront pas étanches mais perméables, avec un dispositif de rabattement de nappe dans la digue et un fossé de drainage en pied de digue extérieur. Les drains seront entretenus comme ils le sont aujourd'hui, avec expérience, sur les lacs –réservoirs de l'EPTB.

Sur la question de la Noue d'Auvergne, Mme Paindavoine confirme qu'une restauration hydraulique et écologique est prévue. Elle indique sur la carte le parcours de la nouvelle noue qui sera créé et qui se jettera dans l'Auxence. Elle rappelle également la tenue d'un comité environnement le 7 mai prochain au cours duquel le sujet pourra être abordé de manière plus approfondie.

À propos de la fréquence d'utilisation du site, M. Isidore explique qu'une simulation des critères de déclenchement a été effectuée sur les 120 dernières années. D'après celle-ci, le site aurait été utilisé tous les 5 à 7 ans. Son déclenchement dépend des aléas météorologiques. Sur ces deux dernières années par exemple, il aurait été utilisé en juin 2016 et en janvier 2018, mais dans la simulation, on observe aussi des périodes de plus de 20 ans sans déclenchement.

Sur la question de l'efficacité hydraulique, M. Isidore rappelle qu'il n'y a pas d'incertitude : les performances de l'ouvrage ont été modélisées avec des outils certifiés.

Un participant, administrateur de l'association France Nature Environnement Seine-et-Marne, évoque le projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, porté par Voies navigables de France, et ses conséquences sur la prévention des crues. Il demande si ces deux projets feront l'objet de deux enquêtes publiques différentes.

M. Molossi confirme que l'EPTB déposera une demande d'utilité publique uniquement pour le projet de la Bassée et non pour celui de VNF. Même si les dossiers de demande d'utilité publique pourraient être déposés dans une même temporalité, il y aura bien deux enquêtes publiques distinctes : une pour le projet de site pilote de la Bassée et une pour la mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine. Ces deux projets sont portés par deux maîtres d'ouvrages différents.

Mme Macé, responsable du service grands travaux de la direction du bassin de la Seine chez VNF, intervient pour confirmer que les deux enquêtes publiques sur les deux projets feront l'objet d'un lancement coordonné

mi 2020. Elle rappelle que les objets d'enquête étant différents, il ne serait pas logique de procéder à une enquête publique unique. Bien que certaines études soient réalisées en commun avec Seine Grands Lacs, pour assurer leur cohérence, les dossiers de demande d'utilité publique sont réalisés de manière indépendante pour les deux projets.

Mme Jarry, garante de la concertation, rappelle que, dès la phase de débat public, la CNDP avait souhaité que les projets fassent l'objet de deux débats différents mais concomitants. En effet, même si les projets sont différents, ils concernent le même territoire et abordent tous deux des enjeux hydrauliques. Même si l'enquête publique du projet Bray-Nogent arrive un peu après celui de la Bassée, il s'agira toujours de deux enquêtes publiques totalement distinctes. La garante rappelle également la notion de neutralité hydraulique, évoquée lors du débat public.

Un participant cite les conclusions du CSRPN sur le projet de l'EPTB Seine Grands Lacs dans lesquelles l'institution note l'absence de consensus sur l'efficacité des équipements. Il évoque les doutes émis par Nicolas Hulot sur le projet lors de sa visite aux sinistrés de la crue de la Seine en janvier 2018, et ajoute que, selon l'institution, si l'utilité du projet d'aménagement de la Bassée était démontrée, il ne pourrait jouer son rôle que si le caractère inondable du lit majeur de la Seine en amont de Bray-sur-Seine est intégralement préservé, voire augmenté. Enfin, le participant ajoute que les habitants d'Aube et de Seine-et-Marne sont opposés à cette hypothèse et réclament des mesures de protection contre les inondations. Le participant affirme que le CSRPN demande l'abandon du projet de canal au profit d'un projet permettant de pérenniser l'utilisation de la voie d'eau par des bateaux au gabarit plus modeste.

M. Molossi rappelle que la demande d'abandon du CSRPN ne porte pas sur le projet de la Bassée. M. Molossi explique que si des questionnements ont été soulevés par le CSRPN sur la question de l'efficacité du site pilote, la prochaine rencontre avec cet organisme devrait être l'occasion de présenter les mesures d'études réalisées afin de répondre à ces questions.

Sur l'entretien des ouvrages, M. Isidore rappelle qu'en décembre 2018, l'EPTB a obtenu le satisfecit décennal des services de contrôle de la DREAL Grand Est sur l'entretien et l'exploitation du barrage de la forêt d'Orient. Cela montre les compétences de l'établissement dans l'entretien des ouvrages.

Un participant interroge les intervenants sur les divisions de parcelles liées à l'emprise de la digue.

Mme Paindavoine répond que plusieurs solutions existent et qu'un arbitrage devra être effectué parmi ces dernières. En effet, quand une propriété qui était close ne l'est plus, une indemnité doit être versée afin de permettre sa clôture à l'identique. Une autre solution peut être la réalisation de la clôture directement par l'EPTB dans le cadre des travaux.

M. Auterneaud, responsable du projet de mise à grand gabarit de VNF, revient sur l'avis déposé par le CSRPN. Celui-ci a été émis à partir des études présentées à l'organisme bien en amont des dossiers réglementaires. Le dossier d'accompagnement environnemental est en cours d'élaboration.

Mme Jarry, également garante de la concertation sur le projet Bray-Nogent, explique qu'elle a demandé à VNF de publier sur le site du projet une actualité sur les évolutions de celui-ci au cours des 18 derniers mois.

Un participant pose la question de l'organisation d'une réunion à l'initiative du Préfet de Région, à laquelle les propriétaires n'ont pas été conviés.

Mme Jarry rappelle son rôle de garante de la concertation sur le projet. Elle explique qu'elle n'a pas le pouvoir de dire au Préfet qui il doit inviter.

Mme Laura Reynaud, sous-préfète de l'arrondissement de Provins, précise qu'il s'agissait uniquement d'une première réunion ayant notamment pour objectif de s'entretenir avec les élus locaux. D'autres réunions avec différentes parties-prenantes, dont les propriétaires, suivront.

7. MOT DE CONCLUSION

Pour conclure, l'animatrice salue les nombreux échanges de la soirée et leurs apports à la réflexion autour du projet. Puis, elle donne la parole à la garante de la concertation et au président de l'EPTB pour dire le mot de la fin.

Mme Jarry rappelle la tenue d'une réunion le 11 juin sur les questions foncières, elle invite tous les propriétaires concernés à s'y rendre afin d'obtenir des réponses à leurs nombreuses questions. Elle salue également l'importance de l'engagement et de la participation autour du projet, qui a déjà permis de trouver de nombreuses solutions.

M. Molossi conclut en saluant une participation du public de plus en plus importante. Il ajoute que le projet rentre maintenant dans une nouvelle phase, plus opérationnelle.

Il rappelle l'empathie qu'il porte aux propriétaires et déclare comprendre les inquiétudes que peut engendrer un tel projet. Il invite ces derniers à se rendre à la réunion d'information organisée le 11 juin. Pour les personnes qui ne pourront pas se rendre à cette réunion, M. Molossi annonce que des rencontres individuelles seront aussi organisées afin d'examiner chaque situation au cas par cas.

M. Molossi ajoute que l'EPTB a fait preuve d'une volonté de régularité et de transparence dans les informations communiquées au public depuis le début du projet. Il salue des nombreux échanges de la soirée et s'engage à continuer à défendre le projet devant les habitants et à répondre à leurs questions. Il remercie ses services pour leur volonté d'écoute, de respect mais aussi de partage de leur vision du projet.

Enfin, il ajoute que la réunion avec le Préfet de Région avait comme principal objectif de confirmer devant certains partenaires institutionnels la répartition budgétaire du projet et d'arbitrer sur les modalités des enquêtes publiques des deux projets hydrauliques. Il ajoute trouver important que le Préfet ayant la responsabilité d'une ville comme Paris vienne sur le territoire et salue également la posture des élus locaux, à la fois exigeants, tenaces et très attachés au territoire.

L'animatrice clôt la réunion en invitant les participants à poursuivre les échanges de manière plus informelle autour d'un rafraîchissement.